

Le **greenwashing**, ou verdissage : procédé marketing utilisé par une organisation dans le but de se donner une image de responsabilité écologique trompeuse à des fins uniquement mercantiles ...  
(sources Wikipédia / JDN)

Chers habitants de Girolles et de ses alentours,

Nous profitons de ce courrier pour vous souhaiter le meilleur pour 2021, la santé surtout, en ces temps incertains ça peut servir, et que cette année sente bon la rose et pas autre chose...

Le 24 décembre dernier, nous avons eu la surprise de recevoir un courrier d'information qui concerne le projet d'usine de méthanisation de la SAS les 6 fermes de Girolles. Tout d'abord, il faut concéder que la méthanisation qui consiste à obtenir un gaz par fermentation de matière organique est un procédé louable lorsqu'elle est raisonnée, c'est à dire lorsqu'elle utilise de vrais déchets peu ou pas valorisés jusqu'alors. On peut citer l'exemple du méthaniseur dans un élevage de bovins, le méthane est extrait du fumier ou lisier par fermentation. Le gaz produit peut servir sur place à générer de la chaleur, de l'électricité ou bien même être injecté dans un réseau. Cependant le procédé est dévoyé, détourné de sa vocation première lorsqu'il est alimenté principalement par des déchets qui étaient destinés à l'alimentation animale, c'est le cas de la pulpe de betterave, et encore dévoyé lorsque des cultures intensives servent exclusivement à alimenter le réacteur, ce qui sera le cas pour le projet de Girolles dépendant à 50% des CIVE\*. Celles-ci nécessitent de demander à la terre deux cultures au lieu d'une à l'année. Obtenir du gaz à partir de faux déchets qui nécessitent de prélever le double de carbone dans les sols, consommer le double de gazoil, de traitement phytosanitaire, d'engrais et beaucoup d'eau en émettant du CO2 à toutes les étapes, n'a rien d'écologique. Nous avons relevé plusieurs informations erronées dans ce tract de Noël faisant l'éloge de la méthanisation industrielle, les voici ci-dessous.

**Les organismes de l'état (Lesquels ?) interdiraient aux dépositaires des dossiers d'enregistrement de communiquer avant la consultation publique.** C'est tout le contraire, communiquer en amont fait même partie des conditions pour obtenir des aides étatiques. Se défausser sur d'autres pour justifier une communication limitée au strict minimum réglementaire est au mieux surprenant.

**L'ADEME préconiserait de démarrer la concertation à partir de la consultation publique, alors même que la demande de permis de construire et celle de l'enregistrement du dossier sont déjà déposées.** C'est aussi tout à l'opposé, il est demandé aux porteurs, de proposer et dialoguer dès la phase d'étude, puis reformuler les propositions d'améliorations des parties prenantes, et enfin concerter avant même le dépôt de permis de construire pour que les habitants soient entièrement intégrés aux projets et son processus. En bas de la page #2, vous trouverez le lien vers le guide « informer et dialoguer autour d'un projet de méthanisation » rédigé par l'ADEME.

**La réglementation obligerait les réunions publiques en fonction de la taille des installations.** Non, l'organisation de ces réunions publiques est laissée au bon vouloir des porteurs de projets. Ceux qui assument leur projet organisent des réunions de travail et d'information dès la phase d'étude, les autres se contentent du minimum réglementaire... Cela peut en dire long du caractère vertueux de nombreux projets cachés aux populations pendant des mois.

Les plus petits méthaniseurs, « à la ferme », consomment 2 000 T d'intrants à l'année et non **10 000 à 12 000 T**. En comparaison, l'usine promise à Girolles est 12 fois plus grosse que le plus petit des méthaniseurs. De sources concordantes, le méthaniseur de Girolles aurait dû recevoir les déchets de certaines grandes surfaces contenant **des viscères de poissons et des déchets de boucherie** avec des odeurs nauséabondes à la clé. Certaines enseignes se sont cependant rétractées en découvrant les us et coutumes des personnes qui les ont démarchées.

**Quoi qu'on en dise, les terres du plan d'épandage seront polluées**, en effet l'azote ammoniacal, contenu dans les déchets de fermentation, est peu bio-assimilable, très lessivable et s'évapore à tout va. Ces résidus contiennent toutes les matières non fermentées potentiellement présentes dans les intrants de méthanisation, antibiotiques, pesticides, perturbateurs endocriniens, hormones, micro et nano plastiques provenant des emballages de grandes surfaces, traces métalliques etc. Ces digestats seront ensuite épandus sur des terres nourricières et par lessivage vont finir dans les rivières, les nappes phréatiques, augmentant ainsi le taux de nitrate au niveau des captages d'eau potable.

**Comment faire croire** que les déchets de grandes et moyennes surfaces, les déchets de boucherie, les oignons décomposés, les pulpes de betteraves et autres ensilages ne développeront aucune **odeur** susceptible d'être disséminée au gré des vents sur toute la population avoisinante. Ensuite la **dévaluation immobilière** qui n'est peu ou pas évoquée, sera pourtant une réalité pour de nombreux habitants de la commune, les constats de notaire et autre agent immobilier en témoignent déjà. Circulez, il n'y a rien à voir ! Ce sont à peu de chose près les réponses qu'on obtient lorsqu'on a l'impertinence d'évoquer le sujet avec la SAS.

Concernant **le plan de circulation**, celui prévu dans le dossier d'enregistrement, page 137, disponible sur le site de la préfecture, il stipule qu'il se fera par le Nord et l'Est de l'installation, donc par les petites routes du village ce qui est corroboré par le plan de masse. Qui a pu imaginer une seconde faire côtoyer et se croiser sur ces petites routes de campagne des promeneurs, des enfants, des vélos, des poussettes ou des cavaliers à cheval avec en haute saison des flux de plusieurs rotations par heure de tracteurs et autres camions de 30 T ?

CIVE\* : Culture Intermédiaire à Vocation Energétique

A propos du **groupe éolien**, les associés ont fait plus qu'imaginer son intégration au capital puisque des parcelles ont été proposées pour recevoir des éoliennes. On comprend bien ici la signification du terme "Gagnant/Gagnant". Nous espérons que les élus qui nous ont témoigné ne pas vouloir d'éoliennes sur Girolles sauront faire entendre leur voix le moment venu.

En résumé la **méthanisation intensive est une aberration** pour les raisons suivantes :

- **Culture intensive** dédiée et surconsommation de diverses ressources précitées ci-dessus
- Accaparement des surfaces agricoles
- Concurrence entre méthaniseurs du fait de l'insuffisance des intrants. Pour exemple le plus proche, celui de Corquilleroy est à 8 km or la distance moyenne pour s'approvisionner en intrant est de 30 à 35 km
- **Concurrence avec les éleveurs** concernant la pulpe de betterave, l'ensilage de maïs mais aussi la paille connue pour être très méthanogène. Question philosophique, vaut-il mieux nourrir les populations ou les usines à gaz ?
- La **pollution** des sols via l'azote ammoniacal présent dans les déchets épandus.
- Nuisances : **bruits, odeurs**
- **Risques** : incendie, explosion, collisions dues au trafic soutenu sur des voies non prévues à cet effet
- Risques de déversement et d'infiltration de produit toxique
- **Pertes de biodiversité** : diminution du nombre d'insectes et de vers de terre sur les zones d'épandage, destruction de nombreux nids d'oiseaux à mi-mai lors de la récolte des cives, ...
- **Une bulle spéculative**, en effet le prix de rachat du gaz est largement subventionné, or ce sont ces aides qui rendent les projets lucratifs sans quoi ils ne sont pas viables, l'ensemble du procédé consommant plus d'énergie qu'il n'en produit (TRE<1), on est vraiment dans **la fausse bonne idée par excellence !**

Il nous semblait important de rétablir certaines vérités en donnant aux riverains et à l'ensemble de la population environnante un éclairage sur les problématiques qui entourent la méthanisation.

Si vous aussi vous souhaitez œuvrer pour **l'abandon du projet d'usine de méthanisation à Girolles**, n'hésitez pas à nous rejoindre sur notre page Facebook « Collectif de Girolles » et à participer à la cagnotte en ligne prévue à cet effet. Vous trouverez ci-dessous des liens et articles associés aux sujets de ce courrier d'information, ils contribueront à construire votre propre opinion.

Nous vous réitérons tous nos vœux de bonne année, et pourvu qu'elle sente la rose et pas autre chose ! ☺

*Le Collectif Vigilance Méthanisation de Girolles*

#### Les pétitions

Girolles => <https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/implantation-methaniseur-girolles/118762>

Nationale => <https://www.leslignesbougent.org/petitions/stop-methaniseurs/>

#### Notre page Facebook

=> <https://www.facebook.com/100059490956560/posts/115262097133488/>

#### La cagnotte

=> <https://www.leetchi.com/c/pour-oeuvrer-a-labandon-du-projet-methaniseur-de-girolles-45>

#### Les articles et sites pour s'informer

<https://www.cnmvch.fr>

[https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/metiers/agriculture/alertepollution-les-methaniseurs-qui-fabriquent-du-biogaz-avec-des-dechets-sont-ils-vraiment-ecologiques\\_3722153.html](https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/metiers/agriculture/alertepollution-les-methaniseurs-qui-fabriquent-du-biogaz-avec-des-dechets-sont-ils-vraiment-ecologiques_3722153.html)

[https://www.confederationpaysanne.fr/mc\\_nos\\_positions.php?mc=764&PHPSESSID=gdomh7cjqo9gcq081srereis64](https://www.confederationpaysanne.fr/mc_nos_positions.php?mc=764&PHPSESSID=gdomh7cjqo9gcq081srereis64)

Magazine **QUE CHOISIR N° 599 – FEVRIER 2021 – Les mirages du biogaz** – pages 30 à 33

#### Les fiches pratiques de l'ADEME

<https://www.ademe.fr/informer-dialoguer-autour-dun-projet-methanisation>

<http://antigreenwashing.ademe.fr/>